

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à vingt heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à FORGÈS sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation : 9 février 2024

Présents : ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, BITARELLE René, BRIANÇON Laurence, BRIGOLET Jean-Marie, CARMIER Camille, CHASTAINGT France, CLAVIÈRE Aline, CLAVIÈRE Hervé, DABERTRAND Jean, DA FONSECA Thierry, DUCATEL Annick (suppléante), DUCHAMP Sébastien, DUCROS Mireille, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GASQUET Jean-François, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, JOANNY Agnès, LASSERRE Jean-Pierre, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, LUDIER Stéphane, MOISSON Albert, MOULIN Philippe, NACRY Marie-Christine, PAIR Christian, PARDOUX Stéphane, PEYRICAL René, POUJADE André, REYNIER Annie, RIGAL Christian, ROUANNE Hervé, SALLARD Jean-Basile, TEULIÈRE Jean-Michel, TRASSOUDAINE Bernard, TURQUET Jean-Claude, VAN NIEUWENHUYSE Régis.

Absents : BEYNEL Joël (Pouvoir à BARDI Nicole), GALEWSKI Nathalie (Pouvoir à REYNIER Annie), LAFON Francis (Pouvoir à BRIANÇON Laurence), LAJOINIE Géraldine (Pouvoir à SALLARD Jean-Basile), MEILHAC Sébastien (Pouvoir à RIGAL Christian), MIGNARD Sophie (Procuration à DUCHAMP Sébastien), MONTALTI Fabienne (Pouvoir à FERRACCI Dominique), REYNÈS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Agnès JOANNY.

N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote
001	<p>DB2024-001 : APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE la Charte d'Engagement du Territoire pour l'Éducation au Développement Durable.</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
002	<p>DB2024-002 : INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ POUR TRAVAIL RÉGULIER LE DIMANCHE - FILIÈRE CULTURELLE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p>	

	<p>INSTAURE l'indemnité forfaitaire pour les agents du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne travaillant au minimum 10 dimanches à compter du 1^{er} mars 2024.</p> <p>INSTAURE les majorations prévues par le décret n°2002-857 du 3 mai 2002 à compter du 11^{ème} dimanche travaillé et au-delà du 19^{ième} dimanche travaillé pour ces mêmes agents à compter du 1^{er} mars 2024.</p> <p>PRORATISE ces montants au temps effectif de travail en considérant que ces montants s'appliquent à un dimanche de 7 heures.</p> <p>DIT que cette indemnité sera versée à l'issue de la saison touristique, soit avec le salaire du mois de décembre de l'année n.</p> <p>INSCRIT les crédits nécessaires au versement de ces indemnités au budget principal de la collectivité et aux budgets annexes au chapitre 012.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
<p>003</p>	<p>DB2024-003 : AUTORISATION DE DONNER MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORRÈZE POUR NÉGOCIER UN ACCORD AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES ET LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze prévoit de conclure.</p> <p>DÉCIDE de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion.</p> <p>AUTORISE le cas échéant, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze à négocier et conclure un accord avec les organisations syndicales représentatives du périmètre du contrat.</p> <p>AUTORISE le cas échéant, Madame la Présidente à déterminer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi qu'à approuver l'accord négocié.</p> <p>PREND acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
<p>004</p>	<p>DB2024-004 : ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA CORRÈZE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>

	<p>APPROUVE les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2017, ainsi que les éventuels avenants y afférents.</p> <p>INSCRIT au budget les crédits correspondants.</p>	
005	<p>DB2024-005 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS – LOT 4 « RAVALEMENT »</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ATTRIBUE le lot 4 « ravalement » à l'entreprise BREDECHE pour un montant de 17 814 € HT, soit 21 376,80 € TTC.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
006	<p>DB2024-006 : MODIFICATION DE MARCHÉ N°1 – MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D'ACCUEIL DES TOURS DE MERLE – LOT 1 : MAÇONNERIE – GROS ŒUVRE – VRD</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°1 – travaux pour la restauration et l'aménagement du village d'accueil des Tours de Merle – lot 1 Maçonnerie – Gros œuvre – VRD, telle que précisée ci-dessus, pour un montant de 8 719,23 € HT.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer la modification de marché n°1 – travaux pour la restauration et l'aménagement du village d'accueil des Tours de Merle – lot 1 : Maçonnerie – Gros œuvre – VRD, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
007	<p>DB2024-007 : MODIFICATION DE MARCHÉ N°1 – MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D'ACCUEIL DES TOURS DE MERLE – LOT 2 : CHARPENTE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°1 du lot 2 – Charpente du marché de travaux de restauration et d'aménagement du village d'accueil des Tours de Merle, telle que précisée ci-dessus pour un montant de 16 053,94 € HT.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer la modification de marché n°1 – lot 2 – Charpente, du marché de travaux de restauration et d'aménagement du village d'accueil des Tours de Merle, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>

<p>008</p>	<p>DB2024-008 : MODIFICATION DE MARCHÉ N°1 – MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE D’ACCUEIL DES TOURS DE MERLE – LOT 3 : COUVERTURE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>VALIDE la modification de marché n°1 – travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 3 – Couverture, telle que précisée ci-dessus, pour un montant de 15 936,45 € HT.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer la modification de marché n°1 – travaux pour la restauration et l’aménagement du village d’accueil des Tours de Merle – lot 3 – Couverture, ainsi que tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
<p>009</p>	<p>DB2024-009 : CONTRAT DE VENTE À CRÉDIT DU CENTRE DE TRI</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE la cession de l’ancien centre de tri, cadastré AH 439,440,443,447,451 d’une contenance totale de 45a94ca, sise à Bondigoux, Monceaux-sur-Dordogne, au profit de la société VERTITUDE dont le siège se situe à Monceaux-sur-Dordogne. Le gérant est M. Daniel PONTY.</p> <p>DIT que le prix sera de deux cent vingt-deux mille euros (222 000,00 €), paiement à l’acte de la somme de 1 533 € et paiement du solde productif d’intérêts au taux de 3% l’an, payable par mensualités sur une période de 15 ans, les frais de notaire étant à la charge de l’acquéreur.</p> <p>APPROUVE la constitution d’une association syndicale libre de propriétaires dénommée ASL BONDIGOUX sise à Monceaux-sur-Dordogne.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les actes et documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
<p>010</p>	<p>DB2024-010 : AUTORISATION DE LANCEMENT D’UN MARCHÉ DE FOURNITURE – ACQUISITION D’UN CAMION-GRUE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>AUTORISE le lancement de la consultation, sous la forme d’un appel d’offres ouvert, pour le marché pour l’acquisition d’un camion-grue.</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
<p>011</p>	<p>DB2024-011 : CONTRAT RELATIF À LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS D’ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) COLLECTÉS DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS AVEC LES ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS ÉCOLOGIC ET ÉCOSYSTEM</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE le principe de contractualiser avec les deux éco-organismes Écologic et Écosystem afin de maintenir le service de collecte séparée des DEEE ménagers et des Lampes au sein des déchèteries du territoire de Xaintrie Val’ Dordogne pour la période du nouvel agrément (1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2027) et de percevoir les compensations financières correspondantes.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>

	<p>AUTORISE la Présidente à signer les contrats, les annexes correspondantes et tous documents liés à cette contractualisation départementale relative aux filières REP DEEE et Lampes avec les deux éco-organismes Écologic et Écosystem.</p> <p>AUTORISE la Présidente à signer avec l'OCAD3E l'acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des DEEE Version 2021.</p>	
012	<p>DB2024-012 : FACTURATION DE DOCUMENTS PERDUS OU DÉTÉRIORÉS PAR LES ABONNÉS DE LA MÉDIATHÈQUE XAINTRIE VAL' DORDOGNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à engager une procédure de facturation de ces documents aux usagers de la médiathèque concernés.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>